

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83.100

Objet

ADMISSION EN NON-VALEUR DE
PRODUITS IRRECOUVRABLES
(Budget annexe du PORT)

DATE DE CONVOCATION

27 MAI

DATE D'AFFICHAGE

27 MAI

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

de ROYAN,

15 JUILLET 1983
Du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt trois

le TROIS JUIN

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET - LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU, Adjoints, Melle DEVIGNE - MM. BERTHOME - REVOLAT - Mme GAUDIN - MM. MARCONI - PAPEAU - Mme JEAN - MM. LACOTTE - GAVEN - COUNIL - Mme LAFAYE - Mme RAILLAT - MM. ROUDOT - GEOFFROY - CANDAU - Mme DE GAYE - M. BARBAT - Mme BUCHET - M. MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BENOIT par M. BUSSEREAU - Dr MOST par M. DE LIPKOWSKI - Mme EPAGNEAU par M. MONNARD - Mme FONTAN par M. ROUDOT - M. LAPERCHE par M. FABER - M. THOMAS par M. CANDAU

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN a dressé un état de produits communaux non recouverts, et donné la justification de leur irrécouvrabilité. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces produits non recouverts dont le montant s'élève à 3 394,70 F (TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu l'état dressé par M. Le Trésorier Principal le 2 mars 1983,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . d'admettre en non-valeur les produits du budget annexe du Port figurant sur l'état N° 16/83 dressé par M. Le Trésorier Principal soit : 3 394,70 F.
- . d'imputer la dépense correspondante à l'article 8285 du budget annexe du Port (exercice 1983).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le député-Maire,
Le Premier-Adjoint,

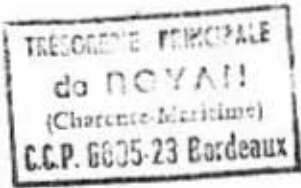


[Handwritten signature]

Royan - Sarthe

16/83

15. JUN 1983 08



TAXES COMMUNALES ET PRODUITS COMMUNAUX

COTES INDUMENT IMPOSEES
COTES IRRÉCOUVRABLES
PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

EXERCICE 1983

Le Receveur soussigné expose qu'il ne peut faire le recouvrement des cotes. portions n'a pu

de cotes ou produits portés sur l'état ci-après, colonnes 5 à 8, en raison des motifs énoncés dans la colonne II.

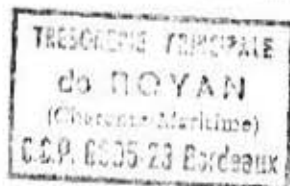
Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeurs de ces cotes ou produits et des frais de poursuites faits pour leur recouvrement, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

ENREGISTRÉ
le Comptable centralisateur.
le 19
sous le n°
et transmis,
après vérification,
à la Préfecture,
le 19

Table with 2 main columns: SOMMES non recouvrées, Frais. Rows include Rôle d Antérieurs (3394 70) and TOTAUX (3394 70, 50).

ENREGISTRÉ
à la Préfecture,
le 19
sous le n°

A Royan, le 2.05.83



Le Receveur municipal,
Le Trésorier Principal

Le Conseil municipal déclare se référer aux avis émis dans la colonne 12 de l'état d'autre part.



A ROYAN, le 3 JUN 1983

Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement d déclare se référer aux observations consignées dans la colonne 13 du présent état.

A, le
Le Sous-Préfet.

ARTICLES du rôle			NOMS ET PRÉNOMS des redevables	SOMMES RESTANT A RECOURRER SUR				POUR MEMOIRE SOMMES irrecouvrables sur les frais de poursuites	LA COTE a-t-elle été admise en non- valeurs pour l'année précé- dente?	MOTIFS d'irrecouvrabilité invoqués par le Receveur municipal
1	2	3		5	6	7	8			
55/78			Honneur BÉNADY 35 Rue du Midi 34000 VINCENNES	58	-					Recherches infructueuses adresse inconnue
79/78			Madame SANDRIER C Bloc 14 Esc 36 34000 MONTBEUIER	58	-					
112/78			DEGROS	524	40					insolvabilité organisée. vente m ^o ins effectuée vente immobili impossible
113/78			29 Avenue de	510	60					
156/78			Gal de Genelle	388	10					
157/78			33500 LIBOURNE	165	60					
51/78			LAVAUD Georges	430	-			50	-	Haut pêcheur à son compte ne possède aucun bien saisissable
52/78			1740 St-FORT S/ GIRANDE	1200	-					
35/78			Honneur MARSY F Roid Jermans App 309 Fric L'Hubert 75 019 PARIS							
				3394	70				50	-